



En tant que cirque non-itinérant, les animaux sauvages du Cirque d'Hiver-Bouglione (ici, en 2018) ne sont pas inquiétés pour le moment.

Sous la pression des associations et de l'opinion publique de plus en plus sensible à la souffrance animale, 388 villes demandent au gouvernement d'interdire les animaux sauvages dans les cirques.

PAR ALEXANDRA DA ROCHA

CIRQUES

Les animaux seront-ils interdits ?

Dice

Animal sauvage
Qui n'est pas apprivoisé.

Animal domestique
Qui a été dressé ou apprivoisé et qui vit auprès de l'homme pour l'aider ou le distraire.

Que se passe-t-il ?

► Le 15 novembre, la mairie de Paris a annoncé que, à partir de 2020, elle n'accorderait plus d'autorisation d'installation, à Paris, aux cirques itinérants utilisant des **animaux sauvages** (tigres, lions, éléphants, singes, etc.). Elle demande au gouvernement une loi d'interdiction comme 387 autres villes en France.

► Les cirques non itinérants, eux, n'ont pas besoin d'autorisation pour s'installer dans une ville. La mairie de Paris promet des subventions aux quatre cirques non-itinérants domiciliés à Paris s'ils renoncent à faire appel aux animaux sauvages à l'horizon de 2022.

Que réclament les associations ?

► Paris Animaux Zoopolis (PAZ), par exemple, réclame l'interdiction des animaux sauvages dans tous les cirques. Pour cela, elle prône la fin de toute reproduction et acquisition d'animaux, ainsi que la création de refuges

adaptés aux animaux sauvages.

► En effet, il n'existe pas assez de refuges pour accueillir tous les animaux concernés.

Pourquoi seuls les animaux sauvages sont concernés ?

► Car les tigres, les lions, les panthères ou encore les singes sont affectés par des conditions de vie qui ne correspondent pas à leur milieu naturel.

► Les **animaux domestiques** (chiens, chats, chevaux, chameaux) n'ont pas les mêmes besoins que les animaux sauvages (espace, vie en troupeau, etc.), même si les associations entendent bien à terme obtenir l'interdiction de l'usage de tout animal à des fins de spectacle.

Que dit le gouvernement ?

► Après avoir organisé des groupes de travail avec les professionnels du cirque et les associations de défense des ani-

maux, le ministère de la Transition écologique et solidaire doit faire des annonces sur ce sujet dans les semaines à venir.

« Au cirque, les animaux sauvages ne sont pas dans leur milieu naturel »

Comment réagissent les cirques ?

► Les cirques itinérants attaquent en justice les mairies qui ne veulent plus les accueillir. Jusqu'à présent, ils ont obtenu gain de cause.

► Concernant les cirques non itinérants parisiens, seul le cirque Pinder a accepté la proposition de la mairie de Paris.

► À l'étranger, de nombreux cirques ont modifié leurs spectacles après l'interdiction d'utiliser des animaux, comme au Portugal, en Autriche ou au Danemark (on en avait parlé dans le MDA 435). ●